



Sondage en direct de BMO sur la planification successorale et fiduciaire



Contexte et objectifs

Contexte et objectifs

OBJECTIFS

- Évaluer la connaissance et la conscience qu'ont les Canadiens des notions de testament et de procuration
- Leur demander qui a rédigé leur testament, le cas échéant, s'ils le revoient périodiquement et pourquoi ils en ont un
- Chercher à savoir si les Canadiens connaissent la notion de liquidateur de succession et savent qui peut agir à titre de liquidateur, et leur demander s'ils ont déjà rempli ce rôle



Méthodes de recherche

INSTRUMENT

- Le sondage a été effectué du mercredi 6 au vendredi 15 juillet 2011, sur le panel en ligne LegerWeb de Léger Marketing
- Il a été réalisé auprès d'un échantillon de 1 002 Canadiens âgés d'au moins 45 ans
- Ces répondants ont à l'heure actuelle un actif à investir (biens immobiliers compris) d'au moins 500 000 \$
- Un échantillon probabiliste de même taille générerait une marge d'erreur d'environ 3,1 %, 19 fois sur 20



Conclusions stratégiques

Testament

- Près de neuf répondants sur dix (85 %) ont un testament
- Diverses raisons expliquent ce choix des testateurs, la distribution de l'actif selon leurs volontés étant celle le plus souvent alléguée
- Les répondants n'ayant pas de testament (15 %) ont expliqué leur choix par diverses raisons, la principale étant le manque de temps
- La plupart des testateurs ont confié la rédaction de leur testament à un spécialiste du droit ou de la comptabilité
- La plupart des personnes qui ont confié la rédaction de leur testament à un spécialiste du droit ou de la comptabilité ont indiqué avoir discuté d'objectifs familiaux et de planification testamentaire

Conclusions stratégiques

Testament

- Les répondants ont surtout fait rédiger un testament pour s'assurer que leur actif sera distribué selon leurs volontés et pour désigner un liquidateur.
- Les modifications de testament sont peu fréquentes; un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué qu'ils avaient modifié leur testament dans les 10 dernières années.
- La plupart de ceux qui l'ont fait expliquent leur geste par une importante augmentation ou diminution de leur patrimoine. Sur le plan des modifications, l'ajout ou la mise à l'écart d'un bénéficiaire est la raison le plus souvent avancée.



Conclusions stratégiques

Procuration

- La majorité des répondants ont préparé une procuration au moment de rédiger leur testament
- Parmi eux, la plupart ont indiqué qu'ils avaient une procuration relative aux finances, la procuration relative aux soins de santé venant en second lieu



Conclusions stratégiques

Bénéficiaires

- La majorité des répondants testateurs ont parlé des plans établis dans leur testament à leurs enfants ou bénéficiaires
- La plupart croient que leurs enfants ou bénéficiaires ne seront pas étonnés du partage qu'ils feront de leur patrimoine
- La plupart de ceux qui pensent que leurs enfants ou bénéficiaires seront étonnés (10 %) croient que c'est en raison de la somme qui leur sera laissée en héritage



Conclusions stratégiques

Liquidateur de succession

- Les personnes interrogées ont en général répondu qu'elles avaient désigné leur conjoint comme liquidateur; venaient ensuite les autres membres de la famille et les enfants
- Moins de la moitié des répondants ont été désignés liquidateurs testamentaires. Les divers problèmes d'ordre administratif sont les difficultés le plus souvent rapportées par les répondants qui ont déjà été nommés liquidateurs
- Bien que la majorité des répondants n'aient jamais rempli le rôle de liquidateur, 42 % savent qu'ils auront effectivement à agir à ce titre
- La plupart croient qu'un membre de la famille immédiate, un parent, un avocat, un notaire ou un ami peut agir à titre de liquidateur de succession. En outre, la plupart disent connaître les tâches du liquidateur et ne feraient pas appel à un notaire ou à un avocat pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard.



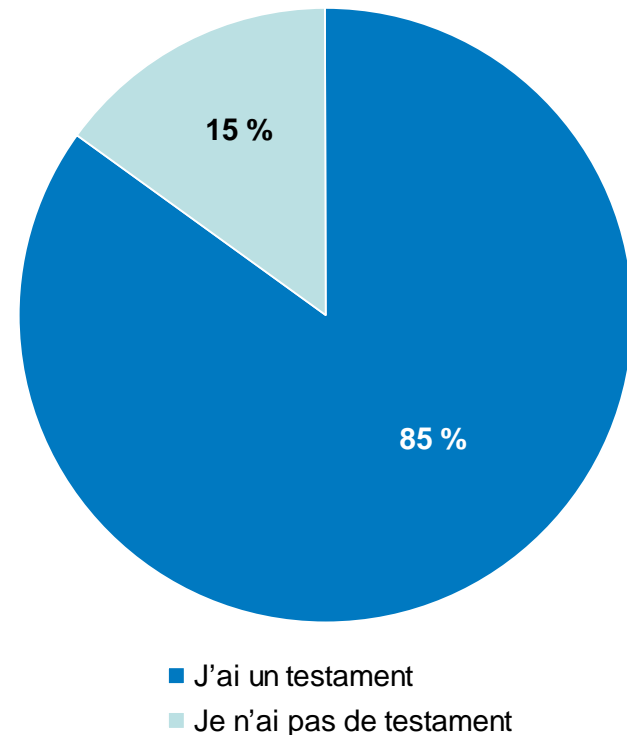
PARTIE 1

LE TESTAMENT

Testament

Neuf répondants sur dix ont un testament

- Près de neuf répondants sur dix (85 %) ont un testament
- C'est tout particulièrement le cas des répondants âgés de 65 et plus (95 %), de ceux qui sont mariés (86 % vs 73 % des célibataires) et de ceux qui ont déjà agi à titre de liquidateurs (91 % vs 81 %)
- La probabilité d'avoir un testament croît de manière constante avec l'âge

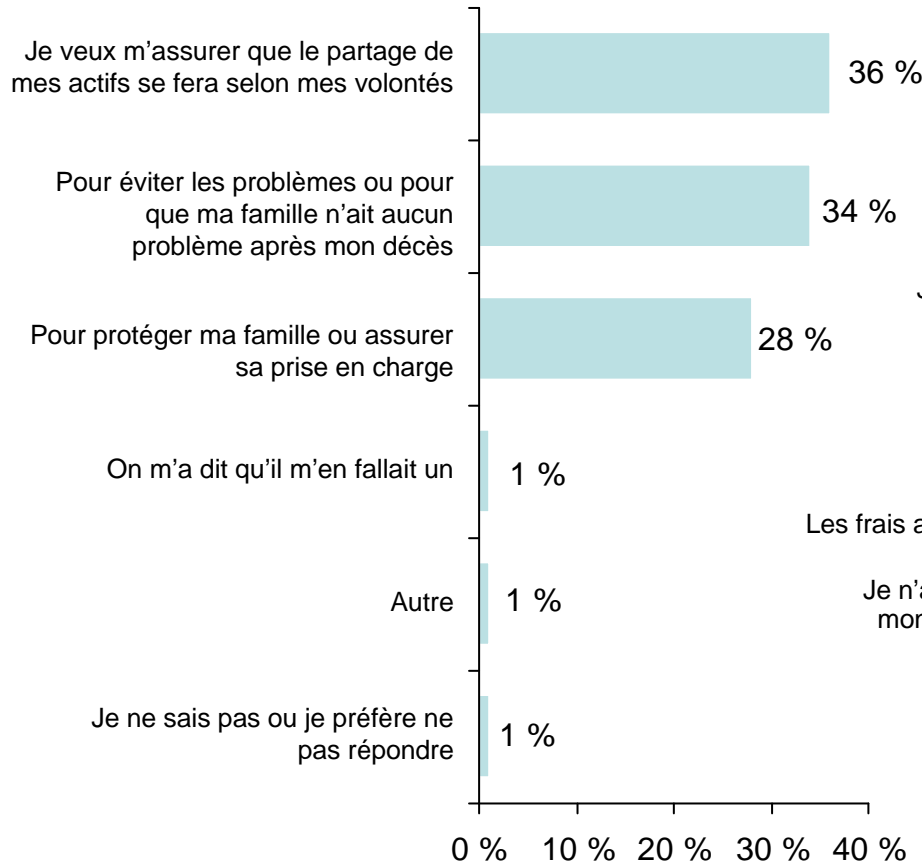


Testament

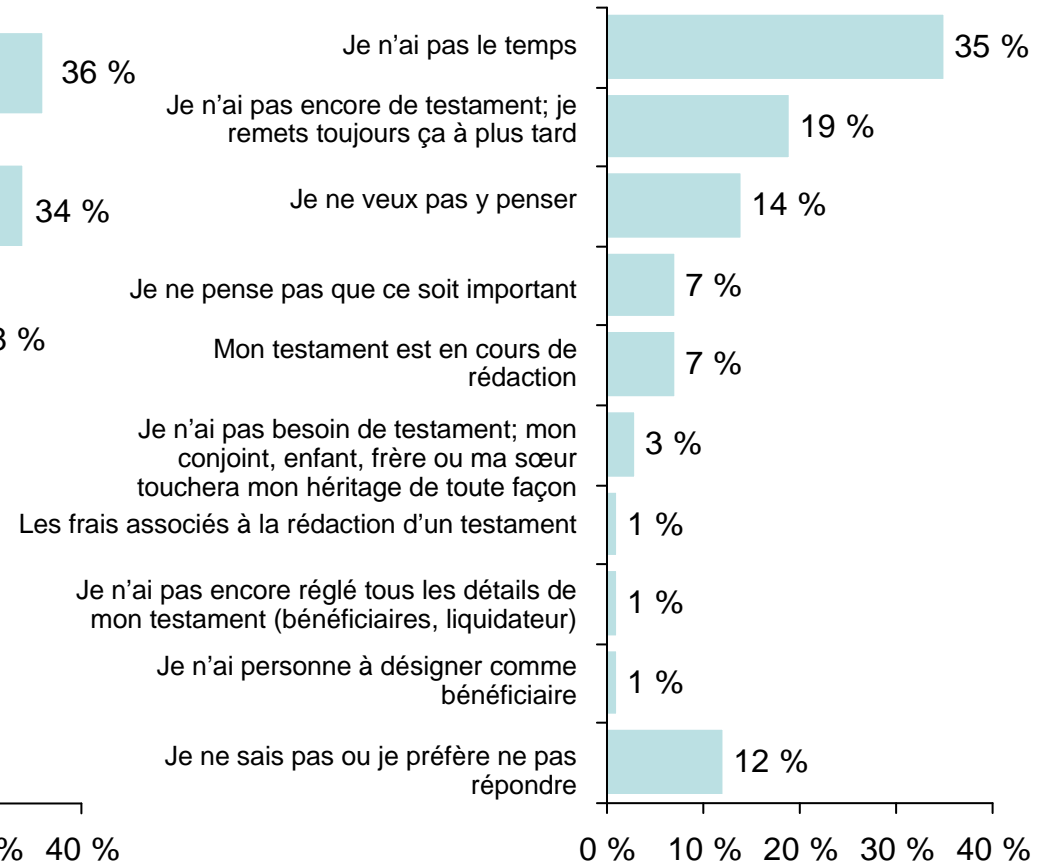
- Les répondants qui ont un testament ont expliqué ce choix par diverses raisons, la distribution de leur actif conformément à leurs volontés étant celle le plus souvent alléguée (36 %)
- D'autres ont indiqué que le testament permettra d'éviter les problèmes après leur décès (34 %) et de protéger ou de prendre en charge leur famille (28 %)
- Les répondants du Québec (48 %) sont plus nombreux à dire qu'ils ont fait un testament pour éviter à leur famille des problèmes après leur décès que ceux de la Colombie-Britannique (28 %), de l'Alberta (34 %) et de l'Ontario (25 %)
- Les répondants de l'Ontario sont plus nombreux que ceux des provinces de l'Atlantique à indiquer qu'ils veulent s'assurer que la répartition de leurs actifs se fera selon leurs volontés (39 % vs 22 %)
- Les répondants qui n'ont pas de testament ont également donné diverses raisons, la principale étant le manque de temps (35 %)

Testament

Principale raison justifiant la rédaction d'un testament

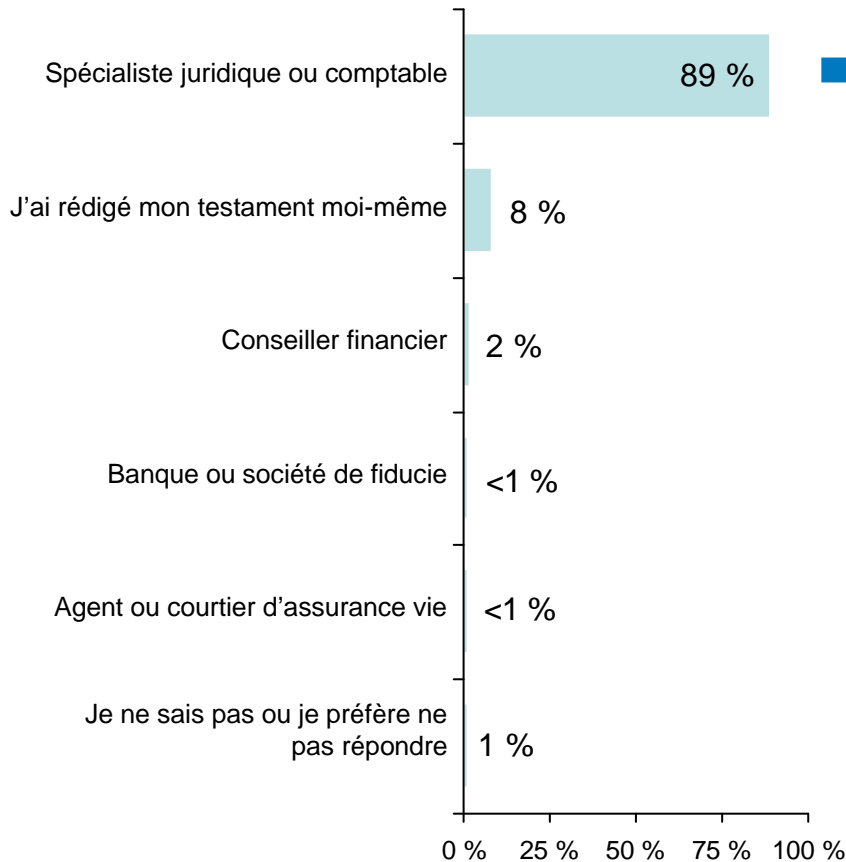


Principale raison alléguée pour ne pas faire un testament



Testament

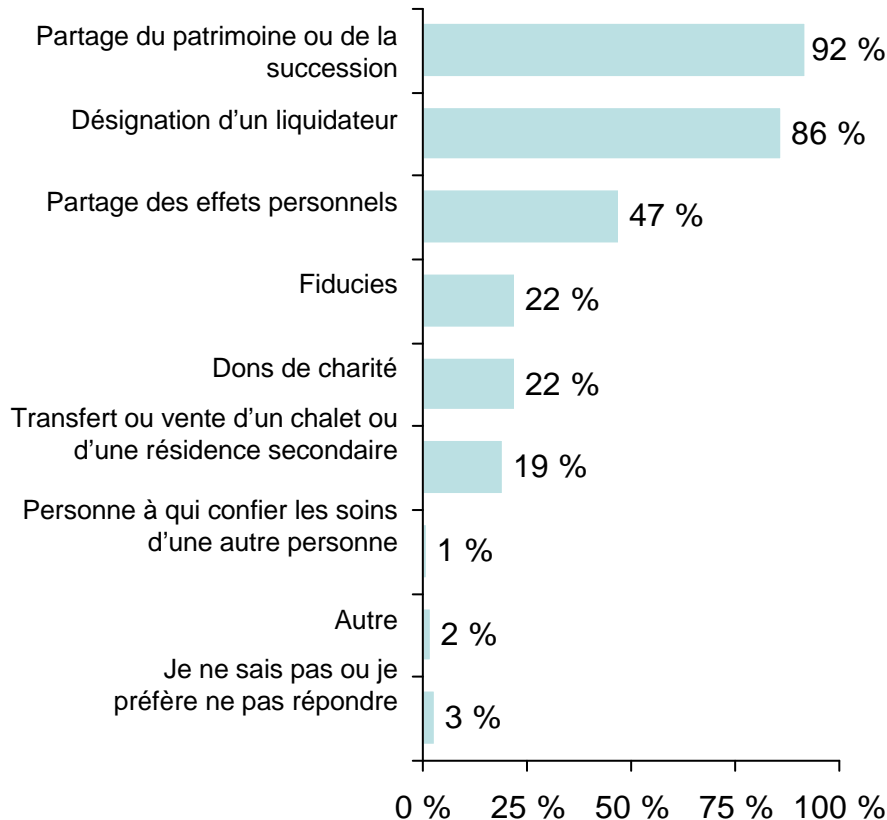
La plupart des testateurs ont confié la rédaction de leur testament à un spécialiste du droit ou de la comptabilité



Sujets discutés avec un spécialiste du droit ou de la comptabilité	TOTAL
Objectifs familiaux et planification testamentaire	60 %
Aider la famille à gérer l'aspect émotif associé au patrimoine	16 %
Mode de répartition des actifs	2 %
Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre	24 %
Problèmes d'ordre juridique à l'homologation du testament	1 %
Réduction au minimum de l'incidence fiscale	1 %
Philanthropie	18 %
Apprendre aux enfants à gérer le patrimoine	19 %
Nous avons rédigé un testament ou établi une planification successorale simple	1 %
Personnes à qui confier la garde ou les soins de personnes mineures ou d'enfants handicapés	1 %
Autre	1 %

Testament

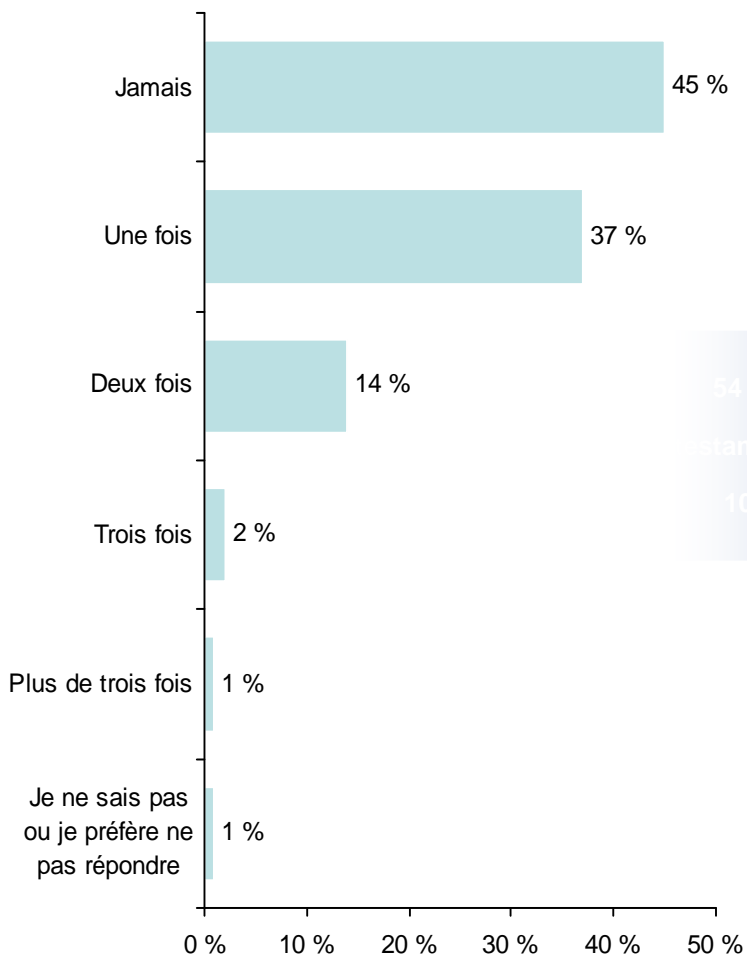
Il est question du partage du patrimoine et de la désignation d'un liquidateur dans à peu près tous les testaments



Aspects démographiques

- Sur le plan régional, les répondants des provinces de l'Atlantique (96 %) et de l'Ontario (95 %) sont plus nombreux à traiter du partage de leur patrimoine dans leur testament que ne le sont ceux du Québec (88 %)
- Les hommes sont plus nombreux à donner des directives sur le partage de leur patrimoine que les femmes (94 % vs 89 %)
- On observe la même tendance chez les 55 ans et plus (94 % vs 87 % chez les 45 à 54 ans)

Modifications à un testament



54 % des répondants ont modifié leur testament au moins une fois dans les 10 dernières années

Importante augmentation ou diminution du patrimoine

Changement de l'état matrimonial du testateur ou d'un bénéficiaire

Décès d'un membre de la famille immédiate

Arrivée d'un nouveau-né dans la famille immédiate

Changement de situation ou nécessité d'actualiser le testament

Enfants ayant atteint l'âge de la majorité

Maladie ou changement au bien-être d'un bénéficiaire

Changement concernant le liquidateur

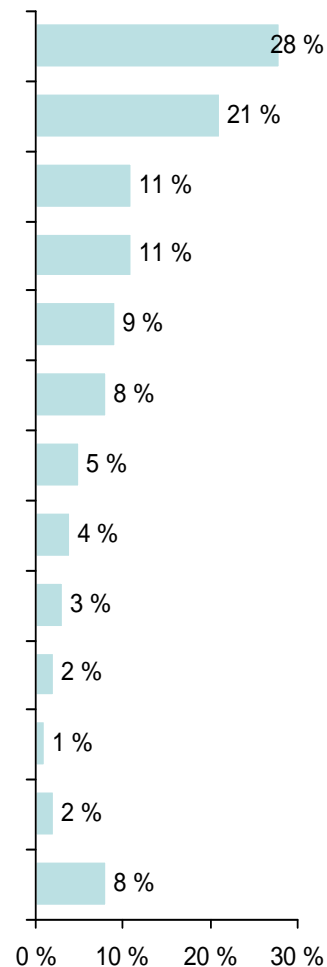
Modification concernant les bénéficiaires (ajout, mise à l'écart, modification)

Œuvre de bienfaisance (ajout ou modification)

Déménagement dans une autre province ou ville ou un autre territoire ou pays

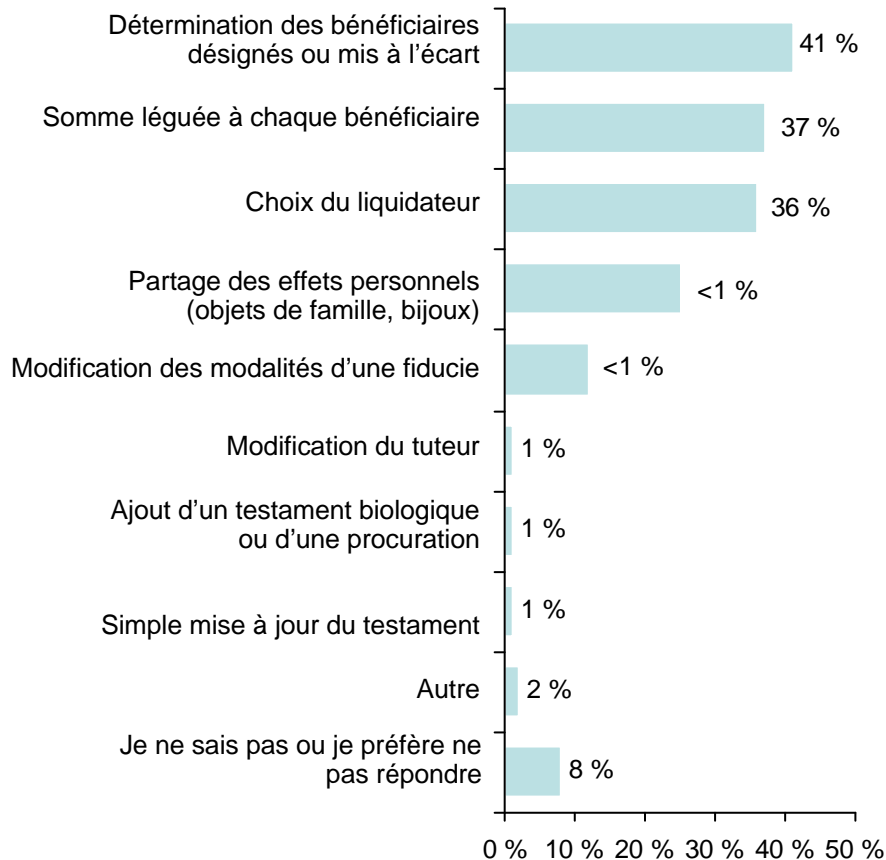
Autre

Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre



Testament

Les répondants ont apporté diverses modifications à leur testament



Aspects démographiques

- Sur le plan de la démographie, les répondants du Québec (46 %) sont plus susceptibles de changer de liquidateur que ceux de la Colombie-Britannique (26 %), de l'Alberta (28 %) et des Prairies (22 %)
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à modifier la somme léguée à chaque bénéficiaire (40 % vs 31 %)
- On observe la même tendance chez les 65 ans et plus (42 % vs 28 % chez les 45 à 54 ans)

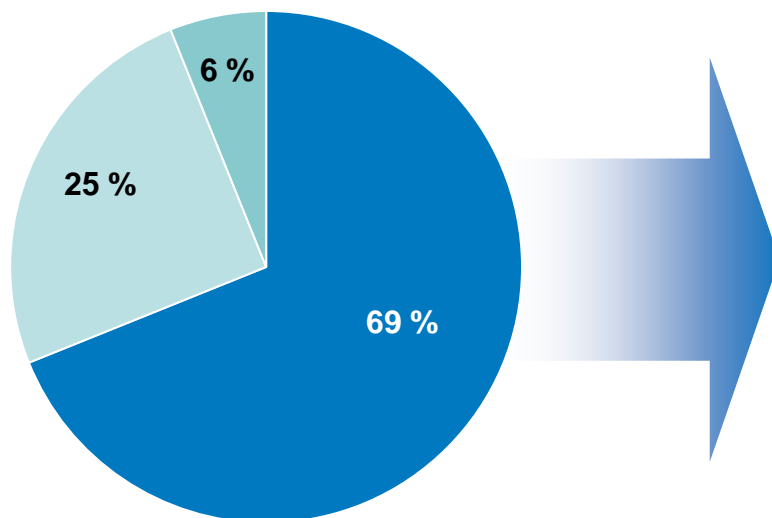


PARTIE 2

LA PROCURATION

Procuration

La plupart des répondants ont préparé une procuration



- J'ai préparé une procuration
- Je n'ai pas préparé de procuration
- Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Procuration préparée relativement...	TOTAL
aux finances	90 %
aux soins de santé	87 %
à autre chose	3 %
Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre	2 %

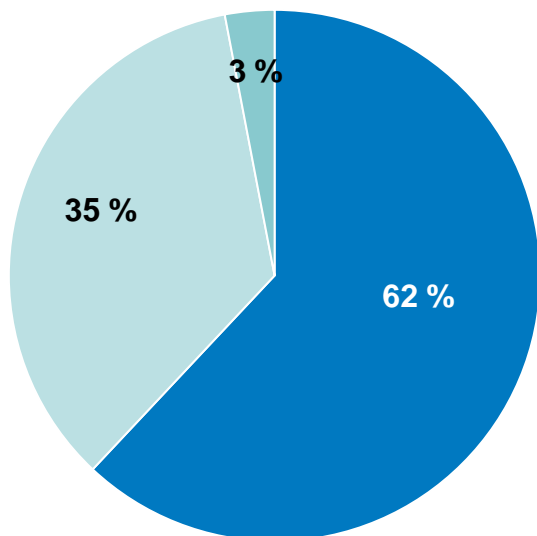


PARTIE 3

LES BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires

Près de neuf répondants sur dix croient que leurs enfants ou bénéficiaires ne seront pas étonnés du partage qu'ils feront de leur patrimoine

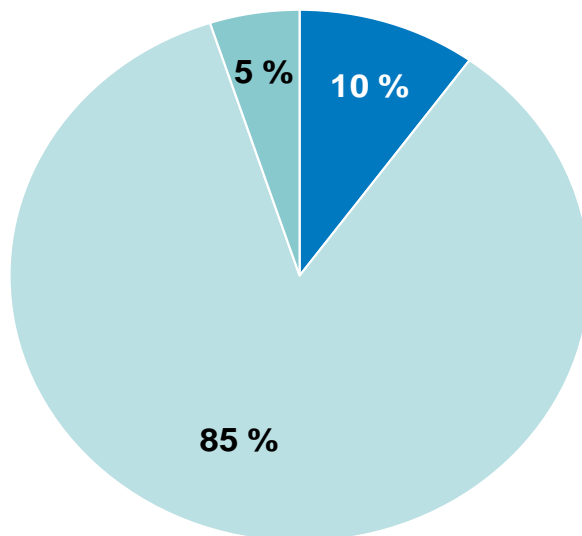


- J'ai parlé des plans établis dans mon testament à mes enfants ou bénéficiaires
- Je n'ai parlé des plans établis dans mon testament à mes enfants ou bénéficiaires
- Je ne sais pas où je préfère ne pas répondre

- La majorité des répondants ayant un testament ont parlé des plans établis dans ce testament à leurs enfants ou bénéficiaires (62 %)
- C'est tout particulièrement le cas des répondants divorcés ou séparés (74 %), de ceux qui ont déjà été liquidateurs (67 % vs 59 %) et de ceux qui sont âgés de 55 ans et plus (67 % vs 47 % chez les moins de 55 ans)

Bénéficiaires

La plupart des répondants ont préparé une procuration

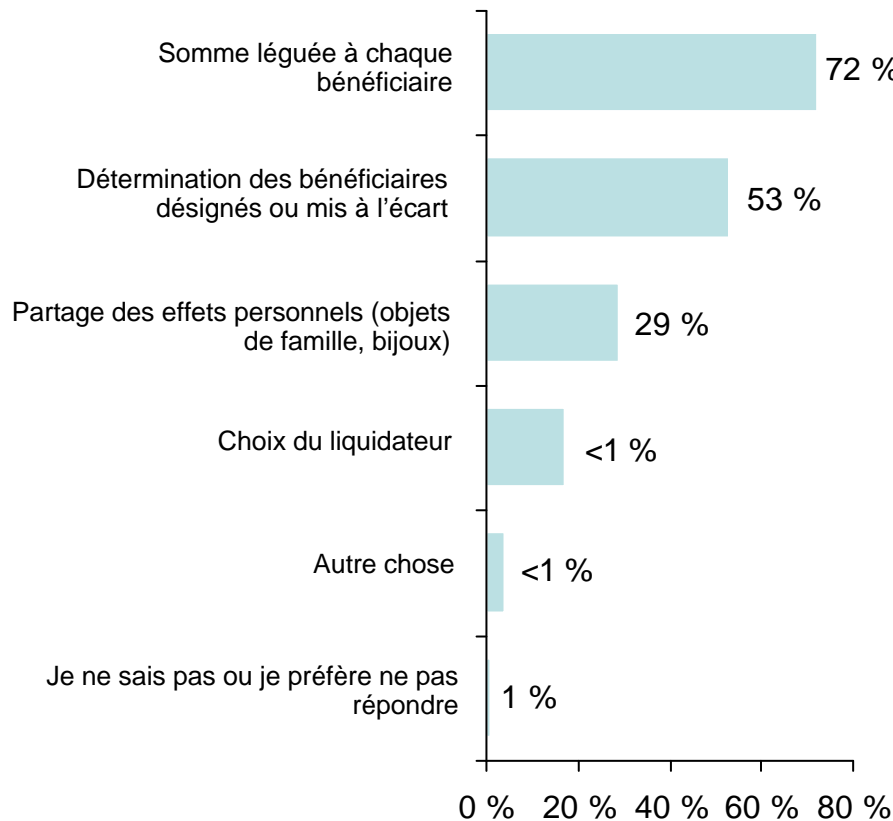


- Je crois que mes enfants ou bénéficiaires seront étonnés des dispositions de partage du patrimoine que contient mon testament
- Je ne crois pas que mes enfants ou bénéficiaires seront étonnés des dispositions de partage du patrimoine que contient mon testament
- Je ne sais pas où je préfère ne pas répondre

- La majorité de ceux qui ont un testament ne croient pas que leurs enfants ou bénéficiaires seront étonnés du partage qu'ils feront de leur patrimoine (85 %)
- Les répondants âgés de 55 ans et plus sont plus nombreux à penser que leurs enfants ou bénéficiaires seront étonnés du partage qu'ils feront de leur patrimoine que les moins de 55 ans (87 % vs 79 %)
- On observe la même tendance chez les répondants mariés (86 % vs 64 % chez les célibataires)

Testament

La plupart des répondants croient que leurs enfants ou bénéficiaires seront étonnés de la somme qui leur sera léguée



- Ceux qui croient que leurs enfants ou bénéficiaires seront étonnés du partage qu'ils feront de leur patrimoine citent diverses raisons, la somme léguée à chaque bénéficiaire étant celle le plus souvent alléguée (72 %)
- D'autres donnent comme raison les bénéficiaires désignés ou mis à l'écart (53 %)
- Dans une optique régionale, les répondants de l'Ontario sont plus nombreux que ceux du Québec (67 % vs 41 %) à dire que la divulgation des bénéficiaires désignés ou mis à l'écart créera de l'étonnement

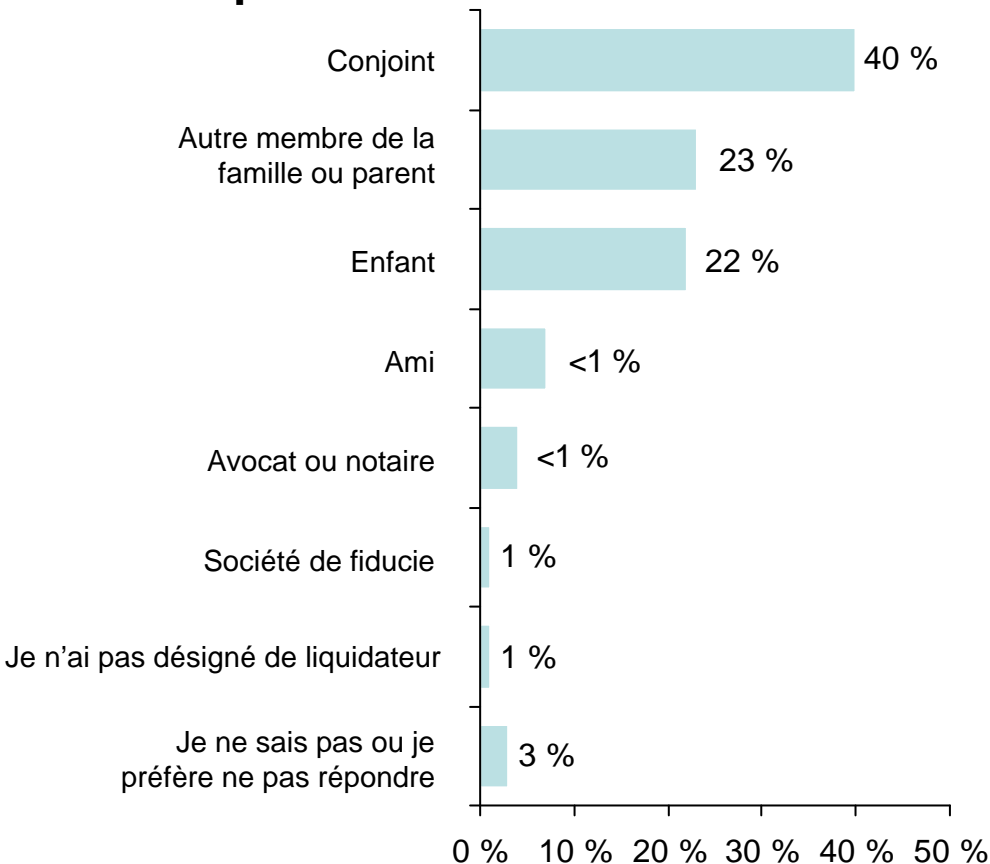


PARTIE 4

LE LIQUIDATEUR DE SUCCESSION

Liquidateur de succession

De nombreuses personnes ont été désignées liquidateurs de succession des répondants

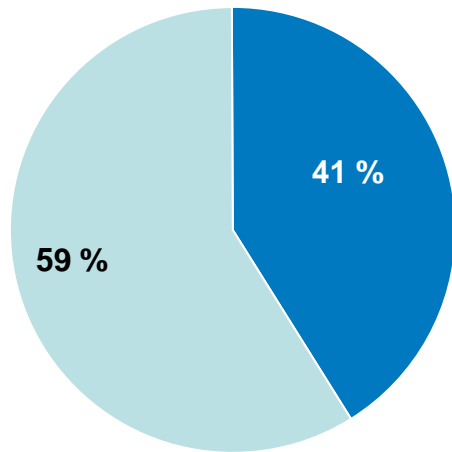


Aspects démographiques

- Sur le plan de la démographie, les répondants du Québec (47 %) et de l'Ontario (42 %) sont plus nombreux à désigner leur conjoint comme liquidateur de leur succession que ceux de la Colombie-Britannique (30 %) et de l'Alberta (28 %)
- Ceux âgés de 65 ans et plus sont plus nombreux à désigner un de leurs enfants (36 %)
- On observe la même tendance chez les répondants divorcés ou séparés (57 %)

Liquidateur de succession

La plupart de répondants n'ont jamais agi à titre de liquidateurs de succession

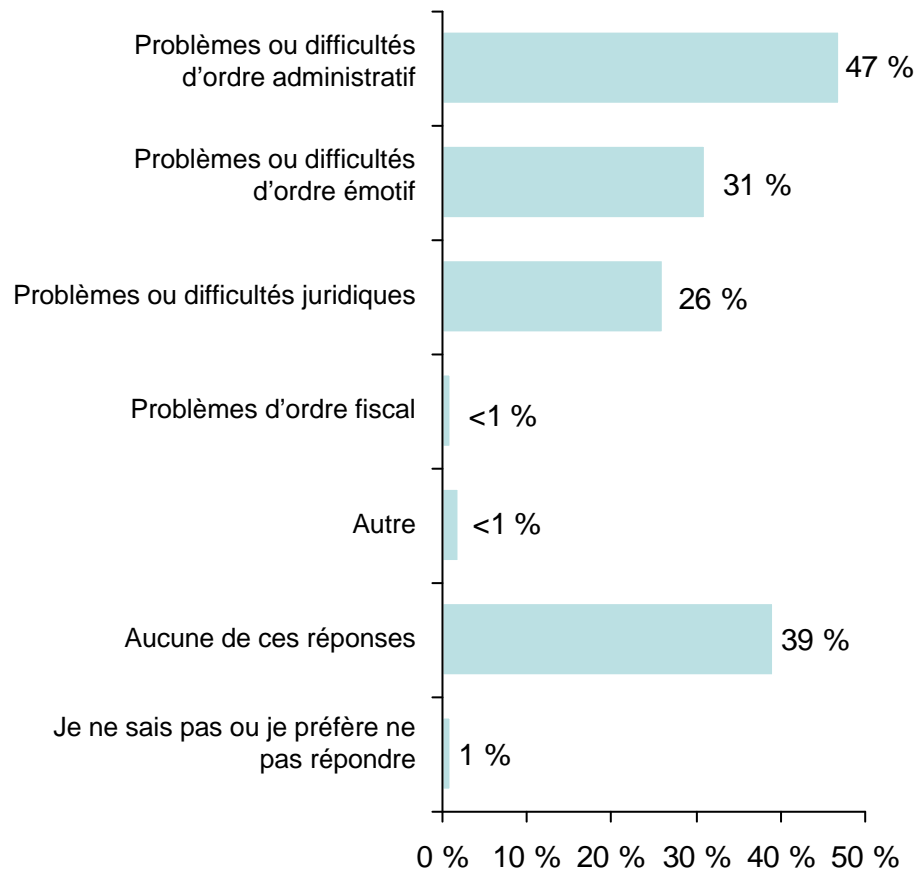


- J'ai déjà agi à titre de liquidateur
- Je n'ai jamais agi à titre de liquidateur

- Bien que la plupart des répondants n'aient jamais rempli le rôle de liquidateur (59 %), 41 % d'entre eux ont déjà agi à ce titre. C'est tout particulièrement le cas des répondants âgés de 65 ans et plus (56 %).
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir agi à titre de liquidateurs (43 % vs 37 %)

Liquidateur de succession

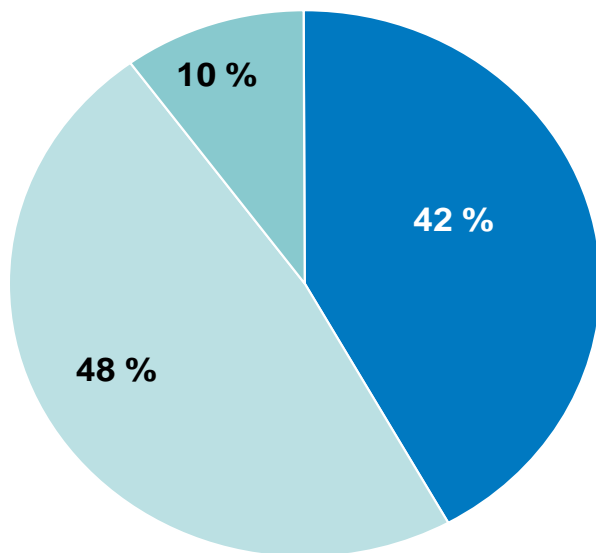
Des liquidateurs ont fait face à diverses difficultés



- Les répondants ayant déjà agi à titre de liquidateurs ont été confrontés à divers problèmes ou difficultés, les problèmes d'ordre administratif étant ceux les plus souvent mentionnés (47 %)
- D'autres ont mentionné des problèmes ou difficultés d'ordre émotif (31 %)
- Dans une optique régionale, ceux de l'Alberta (41 %) sont plus nombreux à dire qu'ils ont été confrontés à des problèmes ou difficultés d'ordre émotif que ceux du Québec (25 %)
- Les répondants âgés de moins de 65 ans sont aussi plus nombreux à dire qu'ils ont été confrontés à des problèmes d'ordre émotif pendant leur mandat de liquidateur que ceux âgés de 65 ans et plus (38 % vs 21 % des 65 ans et plus)

Liquidateur de succession

Quatre répondants sur dix savent qu'ils auront effectivement à agir à titre de liquidateurs

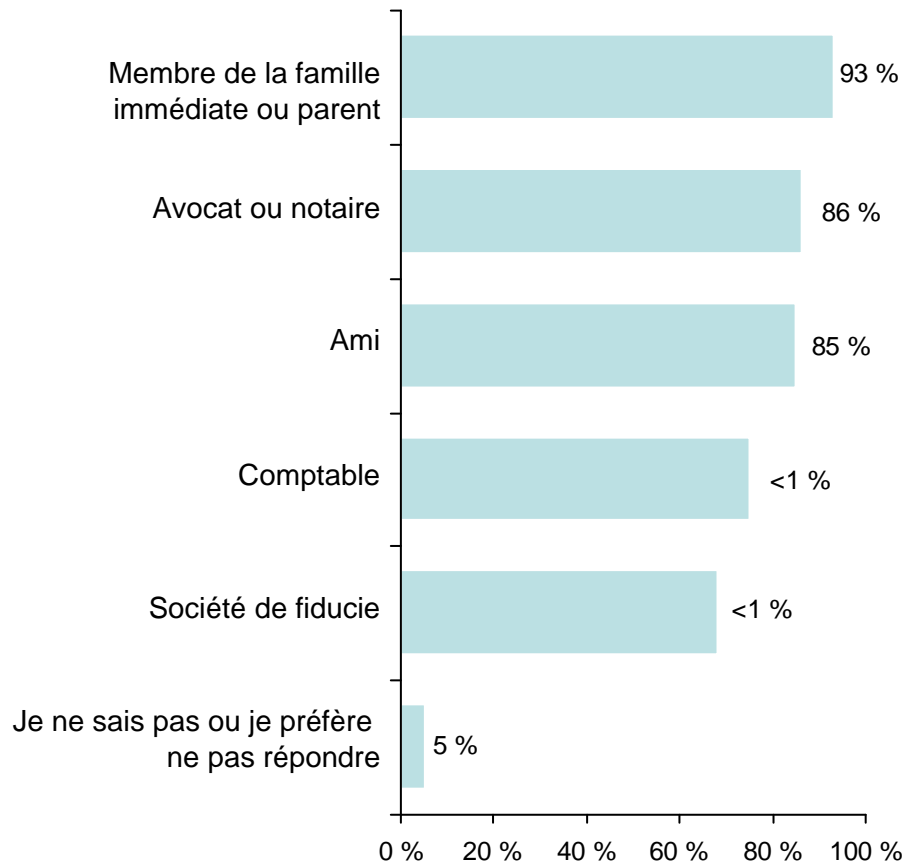


- Je sais que j'ai été désigné pour effectivement agir à titre de liquidateur
- J'ignore si j'ai été désigné pour effectivement agir à titre de liquidateur
- Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

- Près de la moitié des répondants ignorent s'ils ont été désignés pour effectivement agir à titre de liquidateurs (48 %)
- 42 % savent qu'ils ont été désignés pour effectivement agir à titre de liquidateurs
- Dans une optique régionale, ceux de l'Ontario (48 %) sont plus nombreux à dire qu'ils savent qu'ils ont été désignés pour effectivement agir à titre de liquidateurs que ceux de l'Alberta et du Québec (36 % pour ces deux groupes)
- Ceux âgés de moins de 65 ans sont aussi plus nombreux que ceux de 65 ans et plus (47 % vs 31 %) à dire qu'ils savent qu'ils auront effectivement à agir à titre de liquidateurs. On observe la même tendance chez les répondants mariés (44 % vs 29 % chez les divorcés ou séparés)

Liquidateur de succession

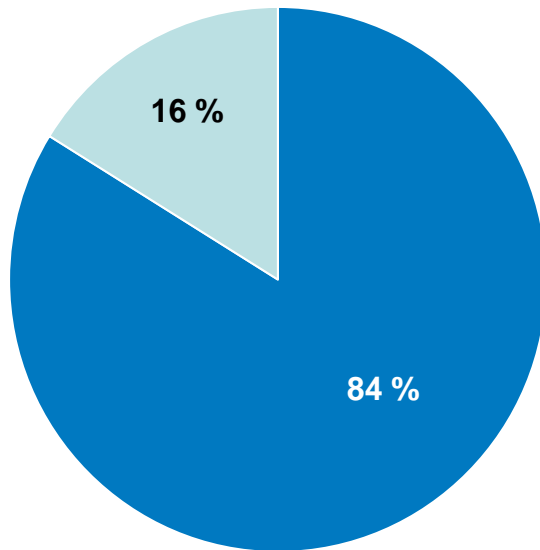
Près de l'ensemble des répondants sont d'avis qu'un membre de la famille immédiate ou un parent peut être désigné liquidateur



- Sur le plan régional, de tous les répondants les Québécois sont les moins nombreux à répondre qu'un notaire ou un avocat peut agir à titre de liquidateur de succession (78 %)
- Cette proportion est statistiquement inférieure à celle de toute autre région
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes (88 % vs 83 %) à penser qu'un notaire ou un avocat peut agir à titre de liquidateur. On observe la même tendance chez les 65 ans et plus (89 % vs 82 % chez les 45 à 54 ans)
- Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui ont déjà été liquidateurs et qui connaissent les tâches du liquidateur sont aussi plus nombreux à dire que le notaire ou l'avocat peut agir à titre de liquidateur de succession

Liquidateur de succession

Huit répondants sur dix disent connaître les tâches du liquidateur de succession

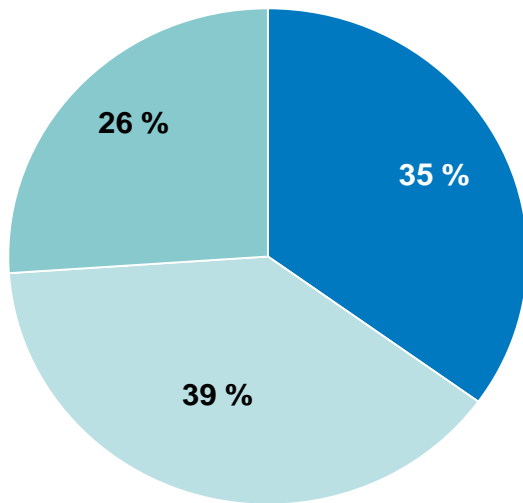


- Les répondants des provinces de l'Atlantique (94 %) sont aussi plus nombreux à dire qu'ils savent ce que doit faire le liquidateur d'une succession que ceux de l'Alberta (80 %), de l'Ontario (84 %) et du Québec (83 %)
- Les répondants âgés de 55 ans et plus sont aussi plus nombreux que ceux de moins de 55 ans (89 % vs 72 % pour les moins de 55 ans) à dire qu'ils savent ce que doit faire le liquidateur d'une succession

- Je sais ce que doit faire le liquidateur de succession
- J'ignore ce que doit faire le liquidateur de succession

Liquidateur de succession

Trente-cinq pour cent des répondants demanderaient à un notaire, à un avocat ou à une société de fiducie de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités



- Je retiendrais les services d'un notaire ou d'un avocat
- Je ne retiendrais pas les services d'un notaire ou d'un avocat
- Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

- Bien que la majorité (65 %) affirment qu'ils ne demanderaient pas à un notaire, à un avocat ou à une société de fiducie de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités, 35 % ont indiqué qu'ils le feraient
- Dans une optique régionale, ceux de l'Ontario (40 %) et de l'Alberta (39 %) sont plus nombreux que ceux du Québec (26 %) à affirmer qu'ils demanderaient à un notaire, à un avocat ou à une société de fiducie de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes (37 % vs 31 %) à dire qu'ils retiendraient les services d'un notaire, d'un avocat ou d'une société de fiducie



PROFIL DES RÉPONDANTS

Profil détaillé des répondants

PROVINCE	TOTAL
Alberta	14 %
Manitoba	2 %
Nouveau-Brunswick	1 %
Colombie-Britannique	10 %
Québec	28 %
Île-du-Prince-Édouard	<1 %
Saskatchewan	3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	<1 %
Ontario	40 %
Nouvelle-Écosse	2 %
Territoires	<1 %
ÂGE	TOTAL
Âgés de 45 à 54 ans	30 %
Âgés de 55 à 64 ans	41 %
Âgés de 65 ans et plus	29 %
SEXE	TOTAL
Homme	58 %
Femme	42 %
ÉTAT MATRIMONIAL	TOTAL
Marié	74 %
Conjoint de fait	11 %
Célibataire	5 %
Divorcé ou séparé	5 %
Veuf	4 %

REVENU DU MÉNAGE	TOTAL
20 000 \$ et moins	1 %
Entre 20 001 \$ et 35 000 \$	1 %
Entre 35 001 \$ et 50 000 \$	4 %
Entre 50 001 \$ et 75 000 \$	8 %
Entre 75 001 \$ et 110 000 \$	20 %
Plus de 110 000 \$	42 %
Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre	25 %
SITUATION D'EMPLOI	TOTAL
Sans emploi	2 %
Employé à temps partiel (moins de 35 h/semaine)	10 %
Employé à temps plein	34 %
A entrepris une nouvelle carrière	3 %
À la retraite	45 %
Personne au foyer à temps plein	4 %
ÉDUCATION	TOTAL
Études secondaires incomplètes	1 %
Diplôme d'études secondaires	10 %
Études collégiales ou universitaires incomplètes	16 %
Diplôme d'études collégiales ou universitaires	39 %
Études supérieures incomplètes	4 %
Diplôme d'études supérieures ou titre professionnel	29 %
Je préfère ne pas répondre	1 %